

Projet de loi 61  
**La crise sanitaire a le dos large**

**Montréal, le 11 juin 2020** – La Ligue des droits et libertés (LDL) dénonce le projet de loi 61 *Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19* que le gouvernement Legault cherche à imposer à la population québécoise.

La relance de la société québécoise doit se faire avec la participation de la population. Cette relance ne peut être soumise qu'au seul dictat de l'économie. Pour être juste et surtout collective, elle doit prendre en compte les multiples dimensions de la société : politique, sociale, environnementale. Le projet de loi 61 doit faire l'objet d'un véritable débat public puisque les choix actuels auront des répercussions importantes pour l'avenir des citoyen-ne-s de la province. La LDL tient d'ailleurs à rappeler que les gouvernements ont l'obligation de consulter les Premières Nations pour les projets de développements sur leur territoire.

« Depuis son élection en 2018, le gouvernement Legault semble avoir pris goût aux raccourcis démocratiques! Après l'utilisation du bâillon, de la clause dérogatoire et de la gouvernance par décrets, il utilise maintenant la crise sanitaire pour concentrer des pouvoirs étendus dans les mains de ses ministres. Ce procédé soulève plusieurs enjeux démocratiques. » déclare Alexandra Pierre, nouvelle présidente de la LDL.

De plus, avec le PL61, le gouvernement Legault omet de s'attaquer au fond du problème : le fait que les droits économiques et sociaux d'un grand pan de la population québécoise sont loin d'être respectés. La pandémie a exposé au grand jour les profondes injustices du système économique et a confirmé la brutalité du sous-financement subi par nos services publics ces dernières décennies.

« Est-ce que la construction d'immeubles et de routes sont la panacée d'une relance? Non. La relance doit être basée sur des orientations qui assurent la santé de tous et un travail de soins organisé socialement de manière plus juste ; elle doit octroyer plus de ressources pour les services publics comme les écoles ; elle doit protéger les travailleurs précaires en améliorant leurs conditions de vie ; elle doit améliorer le filet de protection sociale, elle doit garantir l'égalité et éliminer les discriminations systémiques afin d'assurer que tout le monde profite des mesures proposées et finalement, elle doit tabler sur une transition énergétique porteuse de justice sociale. » déclare Madame Pierre.

Madame Pierre appelle « à la révision du PL 61 pour qu'il soit assujetti, comme toutes les autres lois, aux mécanismes existants de contrôle de l'État. Nous demandons au gouvernement Legault de retirer ses lunettes unidimensionnelles qui ne voient que l'économie pour adopter une perspective considérant largement les droits humains. »

### **À propos d'Alexandra Pierre**

Alexandra Pierre milite et travaille dans le milieu communautaire et les groupes de femmes depuis une quinzaine d'années. À travers ses expériences comme organisatrice communautaire et dans le milieu de la recherche, elle s'intéresse aux enjeux féministes ainsi qu'aux questions de migrations et de racisme. Elle s'implique à la Ligue de droits et libertés depuis 2014 et a récemment été élue au poste de présidente.

### **À propos de la Ligue des droits et libertés**

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

### **Pour informations et entrevues :**

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés

C : 514-715-7727